

Les commissions d'opposition

La Commission d'opposition pour les titres de formation postgraduée (CO TFP) est une instance d'opposition indépendante et impartiale qui traite les oppositions concernant les décisions de la CT. En font partie les personnes suivantes:



Dr Pierre-François
Cuénoud
(président)



Dr Christine Romann



Anne-Sylvie Thiébaud,
avocate



Dr. iur.
Michael Barnikol

La Commission d'opposition pour les établissements de formation postgraduée (CO EFP) examine les oppositions contre les décisions de la CEFV concernant la reconnaissance et la classification des établissements de formation postgraduée. La commission se compose des personnes suivantes:



Dr Pierre-François
Cuénoud
(président)



Dr Christine Romann



Anne-Sylvie Thiébaud,
avocate



Dr. iur.
Michael Barnikol



Pia Kästli

L'administration des commissions d'opposition est assumée par le secrétariat du service juridique.